

Réunions publiques

pour m'informer, pour échanger, pour participer

Les maires et les élus ont déjà commencé à vous informer à l'occasion des vœux, de multiples rencontres et réunions de concertation organisées dans le village ou en mairie, et par les différents bulletins d'information.

En complément, il vous est proposé deux réunions publiques ouvertes à tous les habitants des deux communes. Vous pouvez assister à l'une et / ou l'autre de ces réunions en fonction de vos disponibilités sans tenir compte de votre lieu d'habitation :

- le vendredi 14 septembre à 18h30 à la salle des fêtes à Vérargues.
- le vendredi 21 septembre à 18h30 à la salle polyvalente Quet, avenue Saint Christophe à Saint Christol.

En présence de M. OTHÉGUY, secrétaire général de la préfecture, Mme DONOU, Consultante Territoires Conseil - Caisse des dépôts et consignations, M. BILHAC, président de l'association des maires héraultais, Mme DARELLIS, consultante finances publiques.

Déroulement de la soirée

Introduction

Présentation des enjeux - Jean Luc BERGEON & Jean Jacques ESTEBAN - 1/4h

Diagnostic : fiscalité, finances, eau, assainissement, urbanisme, école, gouvernance - 1 h

Questions diverses des citoyens & réponses des élus et des intervenants - 1 h

Création des ateliers citoyens de consultation et co-construction du projet - 1/4 h

- culture, patrimoine, environnement, tourisme
- vie locale et associative
- enfance, jeunesse, senior et action sociale
- gouvernance et charte de la commune nouvelle
- NOM de la commune nouvelle



DES ATOUTS POUR VIVRE
ENSEMBLE P. 2 & 3

ÉCOLES - P. 3

REUNIONS PUBLIQUES - P. 4



AVENIR COMMUNE #2

#2 - Septembre 2018

information mairies projet commune nouvelle Vérargues & Saint-Christol

édito



PAR
Jean Luc BERGEON
Maire de Saint-Christol

ET
Jean Jacques ESTEBAN
Maire de Vérargues

Quelle strate minimale d'habitants faudrait-il atteindre demain pour pouvoir espérer continuer à avoir une véritable vie dans nos villages ?

Comment en ce début de XXIème siècle pourrions-nous répondre à cette question ?

Pour l'INSSE, dès lors que la barre de 2000 habitants est atteinte, on peut commencer à employer le terme « ville », synonyme de viabilité. En deçà, c'est le terme « village » ou « commune » qui est encore utilisé pour qualifier une division administrative française sensée représenter un seuil critique pour avoir une vie propre.

Les Sénateurs Françoise Gatel et Christian Manable, co-auteurs d'un rapport sur les communes nouvelles paru en 2016, se sont penchés sur le sujet.

Ils concluent leur travail en rappelant que « **la commune nouvelle est le moyen de sauver la ruralité et le bloc communal** ».

Les 2 parlementaires évoquent clairement la question d'un seuil minimum de population, seuil pertinent qui fait débat sur le territoire national, au sein même de l'Association des Maires de France, dans un pays où 75% des communes ont moins de 1 000 habitants.

Maires responsables, nous avons souhaité initier une réflexion de fond sur ce sujet

Comment au XXIème siècle, maintenir une vraie dynamique tout en conservant notre identité, comment conserver nos services ou en accueillir de nouveaux, comment préserver notre qualité de vie, comment répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans nos petites communes ?

Grandir pour rester petit !

L'idée que nous avançons est de regrouper nos communes pour créer une nouvelle entité administrative sans avoir pour autant à agrandir nos villages.

En effet, plutôt que de développer de façon conséquente une commune, plutôt que d'urbaniser à outrance et de consommer de l'espace sur un seul secteur, dans une logique métropolitaine, nous proposons un choix différent celui de « **grandir pour rester petit** ».

Comment ?

En refusant dès maintenant de nous résoudre à augmenter de façon conséquente la population de nos villages respectifs, pour répondre aux enjeux d'avenir. Nous privilégions le regroupement de nos forces respectives et de nos habitants plutôt que de construire de gros bourgs.

Nous sommes parfaitement conscients que cette démarche innovante puisse interpeller, c'est pour cela que depuis plus de 2 mois, nous venons à votre rencontre et que nous vous invitons les 14 et 21 septembre prochains à 2 réunions publiques.

Elles marqueront, à partir d'ateliers thématiques qui vous seront ouverts, le départ d'une véritable co-construction qui servira de socle à la possible création dès janvier 2019 d'une nouvelle entité administrative.

Vous allez être invités à inventer votre village du XXIème siècle !

Suite page 2 ...

en plus ...



Rejoignez nous sur notre page Facebook
<https://www.facebook.com/Commune-nouvelle-431843053998570/>

édito, la suite



Le proverbe Africain dit : « **On tarde à grandir, on ne tarde pas à mourir** ». Nous avons choisi de relever le défi et avons décidé de ne pas rester dans une zone de confort, voire d'immobilisme qui sied si bien aux périodes pré-électorales. **La question n'est pas celle du devenir des élus mais celle du devenir de nos villages !**

Nous avons fait le choix assumé de tracer un sillon, qui sera ouvert pour toutes celles et ceux qui souhaiteront se regrouper dans les prochaines années. Ce socle nous rendra plus forts quand le temps de statuer sur l'avenir de notre intercommunalité se posera à tous. A plusieurs nous aurons la capacité de choisir, esseulés nous ne pourrions que subir.

Nous refusons dès aujourd'hui le fait de disparaître seuls, au profit d'une volonté affirmée de vivre ensemble, tout en **gardant nos villages à taille humaine**.

Nous affirmons notre volonté de réfléchir à un aménagement cohérent de notre territoire qui conservera la spécificité de chacun et la qualité de vie de tous les habitants. Cette diversité préservée fera la principale force de la commune nouvelle.

Avant de vous retrouver pour échanger et débattre, nous vous invitons à réfléchir à cette pensée de **M. Kofi Annan**, ancien secrétaire général de l'ONU, récemment disparu :

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat ».

Jean Luc BERGEON
Jean Jacques ESTEBAN

SAINT-CHRISTOL & VÉRARGUES

Des atouts pour vivre ensemble



Il y a bien sûr la proximité géographique, les liens amicaux et parfois familiaux entre les habitants, mais aussi des points communs forgés par la nature et par notre histoire.

Nos ancêtres, les fondateurs des lieux de vie devenus hameaux et villages, ont avant tout cherché à s'implanter là où il y avait de l'eau, près d'une rivière ou d'une source.

Nos deux communes sont dépendantes l'une de l'autre en ce domaine.

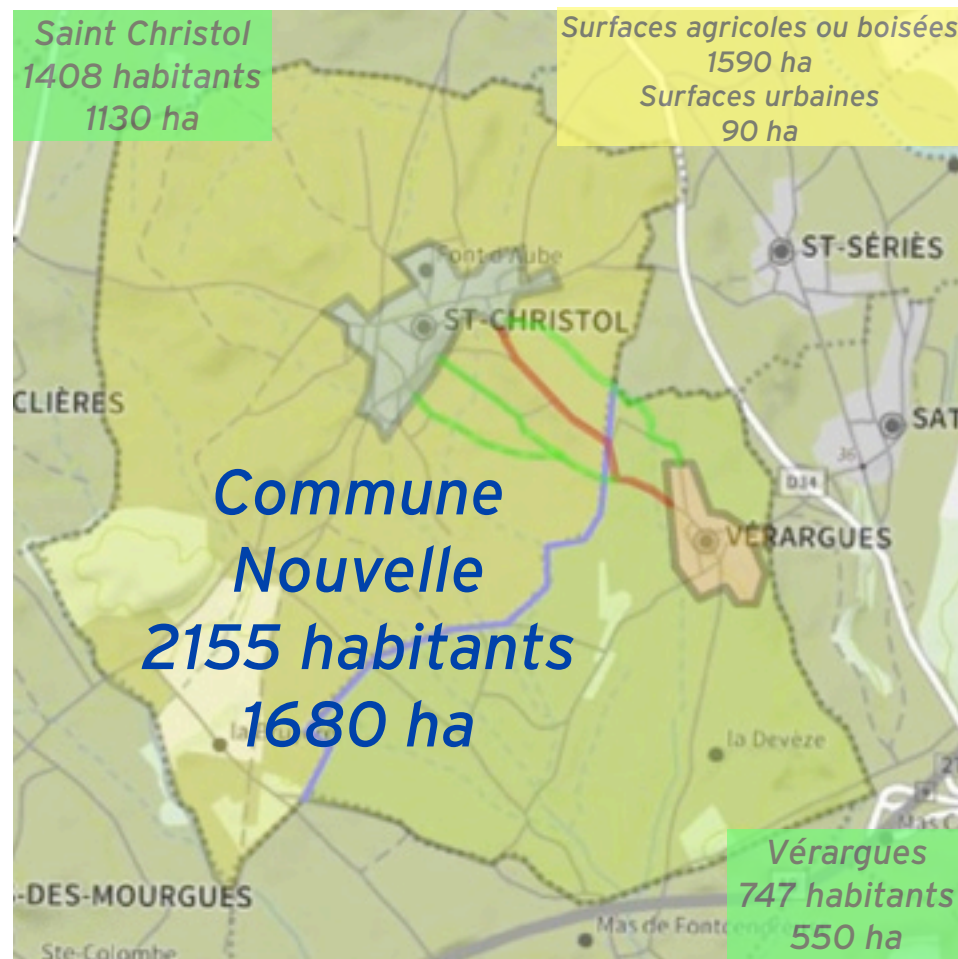
Vérargues a la source et Saint-Christol son aire de captage

Les très nombreux puits alimentant Saint-Christol se sont avérés insuffisants pour une population grandissante au fil des ans. Aussi, dès le XIII^e siècle, le 15 mai 1273 un accord fut passé entre le Seigneur de Lunel, Rosselin, fils de Raymond Gaucelm à qui appartenait le territoire de Vérargues et Pierre de Durand, Commandeur de la Maison Hospitalière de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Christol et de Lunel. Cet accord spécifie que les deux communautés tant pour les habitants que pour les bestiaux auront libre accès à la source du Boulidou « **abreuver à perpétuité les animaux présents et à venir, sans payer aucune taxe et sans dommage... dans la fontaine du Boulidou** ».

Cette source est le point de départ de la branche-Est du ruisseau du Dardaillon.

De mémoire des plus anciens, les saint christolains venaient encore s'approvisionner à cette source au début du XX^e siècle.

Savaient-ils alors que pour l'essentiel, l'aire de captage de cette précieuse eau se trouve sur la territoire de Saint-Christol, dans une aire très vaste située entre la route de Saint-Sériès et la route de Vérargues ? Ce grand espace a d'ailleurs fait l'objet il y a quelques années, d'un périmètre de protection de manière à éviter toute pollution.



Des vins de qualité dans deux terroirs d'excellence

La géologie s'affranchit des limites communales. Saint-Christol et Vérargues se trouvent sur un plateau légèrement érodé, ponctué de reliefs en forme de collines. Il y a continuité dans ce terroir fait d'alluvions villafranchiens favorables à la vigne, d'où la labellisation en deux AOP contiguës, celle de Vérargues et celle de Saint-Christol. Les domaines viticoles de ces deux communes proposent des vins dont la notoriété n'est pas récente et leurs deux caves coopératives sont très complémentaires, celle de Vérargues étant spécialisée dans les vins blancs et les muscats et celle de Saint-Christol dans les rosés et les rouges haut de gamme. **Ces caves coopératives ont en commun d'être parmi les dernières du Pays de Lunel.**

Un réseau de liaisons très fréquenté

Bien sûr il y a la RD 110 et même une liaison rapide avec la RD 34, mais il y a aussi des cheminements doux, naturels, avec les chemins de vigne et les chemins historiques.

Le chemin du Viala dans son prolongement permettait aux habitants des deux communes de rejoindre la voie domitienne puis le chemin Roumieux, celui emprunté par les pèlerins allant à Rome.

Il permettait de se rendre à la métairie du Villard, possession des frères Hospitaliers de Saint-Christol et dénommé actuellement le « Mas Blanc » en territoire de Vérargues.

Les pèlerins empruntant la voie d'Arles pour se rendre à Saint-

Jacques de Compostelle traversent nos deux villages par le GR 653. Dès la sortie de Vérargues, après le château de Pouget, ils peuvent apercevoir les clochers de Saint-Christol.

Un goût commun pour le respect de l'environnement

Vérargues et Saint-Christol ont été les premières communes en Pays de Lunel à engager des actions en vue de parvenir au zéro phyto.

Limiter d'abord puis supprimer toute forme de pesticides dans le traitement des espaces communaux, tel est le défi réussi des deux communes, possible point de départ pour de nouvelles avancées dans le domaine de l'écologie.



ZOOM

Et les écoles ?

L'école de Saint-Christol fonctionne en toute indépendance avec un budget communal alors que l'école de Vérargues fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec deux autres communes (Saturargues et Saint-Sériès) et trouve son financement auprès du SIVOM Enfance & jeunesse.

Le coût par enfant pour les communes du RPI atteint un niveau difficilement soutenable pour le budget des communes.

Afin de maintenir la qualité de l'accueil des enfants voire même l'existence à terme des écoles dans nos villages, nous devons étudier les différentes possibilités qui s'offrent à nous pour organiser l'école de notre bassin de vie, incluant la commune nouvelle et les communes partenaires.

Cette démarche se mènera en parallèle de la réflexion sur l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) et des projets pour les ados. Rien ne sera fait dans l'urgence. Nous allons prendre le temps nécessaire (2, 3 ans...) pour organiser l'école de la commune nouvelle avec pour objectif principal l'intérêt des enfants. Aucune piste n'est fermée. En attendant, Saint-Christol conserve ses écoles primaire et maternelle et Vérargues son appartenance au RPI.

Les outils à mettre en place doivent être en adéquation avec les enjeux du futur.

